

# EPIS

N° 3

ÉDUCATION PRÉVENTION INFORMATION SANTÉ

Journal de l'Association EPIS - Le Bignon - Loi 1901

## Non à la prime à la performance

Nous, médecins généralistes, Frédérique Isnard, Dominique Prime et récemment installé avec nous, Minh Buisson, refusons comme un certain nombre de médecins en France ce nouveau mode de rémunération (complémentaire du prix de la consultation qui de ce fait va être gelé pendant au moins 5 ans).

Cette prime au rendement intégré à la nouvelle convention médicale est obtenue en fonction de la réalisation d'un certain nombre d'items ou indicateurs (taux de glycémie chez les diabétiques, vaccination anti grippale chez la personne âgée, dépistage du cancer du cancer du sein ... en tout

une trentaine), autant d'indicateurs qui n'ont pas fait la preuve de leur performance et qui ne sont qu'une façon restrictive et comptable d'envisager la médecine.



## Où est la prise en charge globale de patients qui caractérise la médecine générale ?

Nous refusons de pratiquer une médecine normative sous influence commerciale et ne tenant pas compte de la diversité des histoires et des parcours de vie



## La taxation des mutuelles

Une mesure gouvernementale qui en dit long sur l'écart qu'il y a entre le souci d'accès aux soins pour tous et la réalité : la taxation des contrats responsables des complémentaires santé (qui entraîne une augmentation des cotisations).

### Un peu d'histoire....

La loi relative à l'assurance maladie du 13 août 2004, dans son article 1er précisait bien « l'accès à des soins de qualité est garanti à tous les assurés sociaux ». Pourtant, le 1<sup>er</sup> janvier

suivant, pour « responsabiliser les patients » (eux, qui sont responsables de l'augmentation des dépenses de santé !), le gouvernement mettait en place un forfait de 1€ par consultation (à la charge du patient). Pour que la mesure soit « efficace », il ne fallait pas que les complémentaires santé remboursent ce 1€, d'où l'invention des contrats responsables. En contre partie de cette restriction de garantie, les mutuelles n'avaient pas de taxe à payer sur ces contrats.



Ces 7 % de taxes s'ajoutent au 6,27 % qui financent la CMU, si bien que la taxe sur les mutuelles se chiffre maintenant à 13,27 %, ce qui signifie que pour une cotisation de 100€ la mutuelle doit faire payer 113,27 €. « Les mutualistes sont des nantis et la mutuelle devient un collecteur d'impôts ! »

Quant à l'argument de dire que les mutuelles sont riches puisqu'elles ont des réserves, c'est de la démagogie ! Ces fonds sont une obligation légale (ils représentent 200 à 300 € par personne protégée). Sans cette somme, l'agrément est retiré (d'où l'obligation pour beaucoup de mutuelles de fusionner pour répondre aux conditions de l'Autorité de contrôle prudentielle, l'instance officielle).

La santé n'est pas un bien marchand, ni un produit de luxe. La santé est droit universel et citoyen. La Mutualité dit "non à l'impôt sur la santé."

D. Gérard, président - D. Coutant, chargé de mission. Harmonie Atlantique

INFO



## DE L'HYGIÈNE NASALE...

Pour les enfants... inspiré d'un très très vieux Pomme d'Api



En ces temps où les affections ORL sont fréquentes... le symptôme "nez encombré" frappe largement !... Et alors me direz-vous ?

Certes, physiologiquement, nous pouvons respirer par le nez ou bien par la bouche... mais l'idéal reste la respiration nasale, car elle permet un filtrage et un réchauffement de l'air ainsi l'air qui atteint les voies ORL et pulmonaires est plus sain... donc moins nocif !... mais pas seulement...

Un individu en bonne santé respire normalement par le nez quand il se repose ou fait des exercices physiques légers, et respire simultanément par le nez et la bouche lors d'exercices plus vigoureux, afin de fournir suffisamment d'oxygène à son organisme.

Dans le cas du "nez encombré" (voire bouché...!), la respiration orale est alors excessive : l'air n'est ni filtré ni chauffé au-

tant que lors d'une respiration nasale, ce qui peut être favorisant pour le développement d'affections ORL ou bronchiques. De plus cette respiration orale dessèche la bouche et a tendance à favoriser une position basse de la langue, or, un mauvais positionnement lingual peut avoir, à long terme, quelques fâcheuses incidences, notamment chez l'enfant : soucis liés à l'articulation de la parole, position de langue favorisant des troubles de la dentition, de la déglutition, des troubles posturaux et parfois une grande fatigabilité (avec son lot de petits problèmes liés à l'attention et la concentration...).

Comment prévenir cela ???? Rien de bien compliqué en somme...

Une bonne respiration nasale (du jeune enfant notamment) nécessite d'abord l'apprentissage du mouchage et de l'hygiène nasale : apprendre à un enfant à se moucher au lieu de renifler

est essentiel. Le reniflement est responsable de pression négative dans l'oreille moyenne et de rétraction tympanique souvent à l'origine... d'otites !! (Pour l'enfant, renifler est un geste naturel : cela est plus simple que de se moucher, prend moins de temps et surtout n'entrave pas l'activité ludique.)

L'apprentissage du mouchage est donc un temps essentiel chez les jeunes enfants et parfois chez les plus grands. La technique du mouchage, une fosse nasale après l'autre et non en pinçant le nez, doit être patiemment enseignée en faisant prendre conscience à l'enfant du bienfait apporté sur la respiration nasale. Chez l'enfant, il est parfois nécessaire d'y associer des lavages des fosses nasales avec de l'eau de mer isotonique ou plus simplement du sérum physiologique...

Virginie Brochard-Airiau & Virginie Rabier  
orthophonistes

## Cueillette, cuisine et santé

### Choux rouge aux châtaignes

Prévoir environ 2h avant la dégustation

#### Ingrédients pour 4 personnes

- ✿ – un petit chou rouge
- 500g de châtaignes
- 1 oignon
- 200g de poitrine fumée
- 1 clou de girofle
- thym, laurier
- sel non raffiné, poivre
- ½ verre de reste de bouillon de légumes
- 1 cuillère à soupe d'huile de tournesol extraite à froid



#### Préparation

- ✿ – inciser les châtaignes (si fraîches) le long de la lunule (la peau s'enlèvera facilement) et les faire blanchir 10min
- les éplucher et réserver
- Faire revenir l'oignon dans l'huile de tournesol, ajouter la poitrine fumée, puis le chou nettoyé et coupé en lanières
- Assaisonner, mettre le clou de girofle et les herbes aromatiques. Mouiller avec le bouillon.
- Laisser mijoter 45 min
- Ajouter ensuite les châtaignes et continuer la cuisson à feu doux pendant 45min environ.

**Bon appétit !**

**P. 2**  
▲ **Variante** Pour plus de vitamines et une digestion plus facile, il est possible de faire pré fermenter le chou : c'est très simple mais il faut s'y prendre 2 jours à l'avance !

– mélanger 10g de gros sel non raffiné aux lanières de chou  
– tasser dans un bocal et faire sortir l'air régulièrement à l'aide d'une fourchette  
– attendre 2 jours avant de le cuisiner  
Carole Boutet - Diététicienne



## LES RELATIONS ENTRE LES CAISSES (PRINCIPALEMENT LA CPAM) ET LES KINÉSITHÉRAPEUTES S'ARTICULENT AUTOUR DE RÉFÉRENTIELS

Ceux-ci constituent un nombre de séances autorisées par pathologie. Exemple : 15 séances pour la rééducation après une prothèse totale de hanche. Si nous avons besoin de plus, il nous faut le justifier médicalement. Jusque là, rien de très choquant si ce n'est que pour dépasser le référentiel, nous devons nous y prendre 15 jours à l'avance pour envoyer un bilan qui doit expliquer pourquoi il est nécessaire de continuer les soins. Prenons l'exemple d'une entorse de cheville récente et externe (sur le bord externe du pied), nous avons droit à 10 séances. Au rythme de 2 séances par semaine nous devons décider dès la 6ème séance s'il faudra ou non une suite. Si nous oublions ces délais et que la rallonge est refusée, les soins qui seraient faits ne seront pas remboursés par la sécurité sociale.

A noter que les refus ne sont pas rares et souvent pour de simples motifs administratifs pour lesquels nous ne sommes même pas informés! Nous avons déjà eu un tel refus pour une patiente opérée de prothèse totale de genou (dans ce cas, c'est 25

séances), elle marchait encore mal et souffrait à l'issue des 11 premières séances. La patiente part poursuivre ses soins l'été chez un kinésithérapeute

sur la côte et revient en septembre. Ma collègue fait alors une demande de prolongation des soins car le quota est atteint. Un refus lui a été opposé sans motif. Quand elle s'est renseignée (il a fallu téléphoner deux fois), on lui a signalé un refus d'ordre administratif sans plus d'explications. La complexité autour de ce dossier a été telle, que la patiente n'a pas bénéficié des soins dont elle aurait eu besoin ; elle a préféré « lâcher l'affaire » !

C'est beaucoup de complications qui sont très chronophages et dont l'origine remonte à l'excès de consommation de soins de kinésithérapie dans la région Provence-Alpes-Côte d'azur ! (Information qui nous a été donnée par le délégué médical de la CPAM lorsqu'elle est venue nous présenter les référentiels) Au lieu de contrôler les dépenses de cette région, ils généralisent les contrôles sur toute la France ! Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?



Brigitte Blouin  
Kinésithérapeute

**C'est Pas A Minuit... ! (une infirmière en colère)**

Qu'on doit être malade,  
Qu'on ne peut plus bouger,  
Qu'on a tellement mal quand la vie fiche le camp...  
Qu'on appelle son infirmière,  
Pour être juste un peu soulagée, mise au propre, tournée, massée  
Et surtout rassurée dans ces derniers instants...

Ah ! mais non, dira ensuite la caisse !  
Pas de remboursement !  
Vous êtes déjà déplacée 2 fois dans la journée,  
Alors une fois la nuit, tant pis c'est gratuit !

Dites-moi quel est le prix quand on souhaite mourir chez soi ?  
Combien de jours de soins à la maison faut-il pour égaliser un jour à l'hôpital ?  
Tout ça pour 50 euros environ... c'est risible, c'est grotesque  
C'est surtout tellement dommage ....

Laurence Baudry  
infirmière







## QUELQUES NOUVELLES DU PROJET DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE ET DE L'ASSOCIATION « ÉPIS »

▲ Notre équipe continue à travailler et à se retrouver une fois par mois pour harmoniser nos pratiques et partager nos espoirs (en une médecine plus humaine....) et nos colères (quant à la marchandisation de la santé...)

En septembre prochain ,nous organisons une formation pour aidants de personnes atteintes de maladies neuro- dégénératives , type Alzheimer ( avec le CLIC «Vivre son Age», de La Chevrolière, et l'aval de l'A.R.S, agence régionale de santé) N'hésitez pas à nous contacter si ce projet vous intéresse.

Par ailleurs ,l'association ÉPIS a organisé une soirée débat sur le problème des toxiques dans l'environnement et leur implication sur la santé ( surtout pour la femme enceinte et le jeune enfant ).

Devant l'intérêt suscité par ces réflexions,nous projetons prochainement un numéro spécial d'ÉPIS concernant ce problème, N'hésitez pas là non plus , à nous contacter, à apporter vos suggestions , vos reflexions.



### L'ASSOCIATION É.P.I.S Éducation Prévention Information Santé

a pour objet de :

- Contribuer à l'organisation de l'accès aux soins pour tous
- Organiser la coordination et la coopération entre les professionnels de santé
- Servir d'interlocuteur aux élus et aux différentes structures pouvant contribuer à la réalisation des objectifs
- Améliorer la prise en charge globale des patients par une approche pluridisciplinaire
- Lutter contre la désertification médicale
- Encadrer des professionnels en formation
- Mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique pour promouvoir la santé au sein de la communauté de commune.

**Son siège social est 4 rue de la mairie Le bignon**

**Vous pouvez adhérer à l'association, la cotisation est fixée à 10 euros**

**Renseignements :** Email : [epislebignon@live.fr](mailto:epislebignon@live.fr) - Brigitte Blouin : 06 81 60 40 97 - Marie-Odile Corbineau : 02 40 78 15 56

